



Année scolaire 2024-2025

BTS Analyse de Biologie Médicale en alternance

Bac +2 en alternance - Diplôme délivré par l'Éducation Nationale (niveau 5)
Titre [RNCP 5298](#)

Métiers visés :

Le technicien supérieur en Analyse Biologie Médicale exerce son activité dans les laboratoires de biologie médicale humaine et vétérinaire.

Les secteurs d'emplois sont très divers :

- Secteur de la santé : hôpitaux publics et privés, laboratoires, centre de transfusion, centres de lutte contre le cancer...
- Secteur de la recherche : laboratoires universitaires, industriels, INSERM, CNRS, Institut Pasteur.
- Secteur de la médecine et de la recherche vétérinaire.

Objectifs de la formation / Compétences visées :

Le BTS ABM a pour objectif de former des techniciens dans le secteur de la santé. Le technicien exerce sous la responsabilité du biologiste ou du directeur de laboratoire :

- Il réalise des examens de laboratoire et contribue ainsi à la prise en charge interdisciplinaire du patient.
- Il participe également à la mise au point de nouvelles méthodes d'analyse et à l'adaptation de méthodes existantes.
- Il est qualifié pour occuper un emploi caractérisé par une technicité élevée et une polyvalence large, le degré d'autonomie varie selon les tâches effectuées mais reste total dans l'exécution des analyses et leur validation technique.

Le technicien doit s'approprier les procédures relatives à l'ensemble des activités analytiques, être capable de les expliquer et de contribuer à la rédaction de ces procédures.

Pour effectuer les prélèvements sanguins dans les laboratoires ou services de biologie médicale, il doit être titulaire du certificat de prélèvement. Il est soumis aux règles du secret professionnel.

Programme de la formation :

Biochimie-Physiologie, Microbiologie, Hématologie, Immunologie, Anatomopathologie, Prélèvements sanguins, Connaissance du milieu professionnel et législation spécifique, Qualité, LV1 Anglais, Mathématiques, Sciences physiques et chimiques, Législation et droit du travail, Santé et sécurité au travail, Éléments de bureautique et technologie de communication.

Prérequis :

- Avoir entre 16 et 29 ans ou plus pour les personnes en situation de handicap (RQTH) et les sportifs de haut niveau.
- Il est nécessaire d'avoir obtenu le BAC (toutes options) ou une certification de niveau 4.

Modalités et délais d'accès pour l'entrée en formation :

Modalités : entretien, positionnement et signature d'un contrat d'apprentissage.

Délais : *article L.6222-12* du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. »

Durée

24 mois – 1 350 heures de formation.

Suite de parcours :

Le titulaire d'un BTS peut envisager une poursuite d'études dans le cadre du parcours LMD en université (licence générale de biologie ou de chimie, dans les domaines de l'agroalimentaire, de l'industrie pharmaceutique...)

Évolution professionnelle : le titulaire du **BTS Analyses de Biologie Médicale** peut, avec une formation complémentaire ou en passant des concours, se diriger vers la recherche : laboratoires universitaires, industriels et pharmaceutiques, Inserm, Cnrs, Institut Pasteur. Secteur de la médecine et recherche vétérinaire...

Modalités d'évaluation :

Contrôles ponctuels et contrôles en cours de formation (*pour les UFA habilités à les faire passer en interne*).

Validation :

Diplôme : BTS « Analyse de Biologie Médicale »
Possibilité de valider un ou des blocs de compétences

Coût de la formation :

Pour 12 mois : 9120 € / Formation prise en charge par les OPCO et les financements obtenus par le CFA. Le reste à charge pour l'apprenti et l'entreprise est donc nul.

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Méthodes mobilisées :

- Alternance des jours en centre de formation et en structure d'accueil (cf. calendrier de formation).
- Un référent pédagogique est nommé durant l'année de formation pour un suivi et un accompagnement dédié aux apprenants.
- Une plateforme pédagogique est accessible pour chaque apprenant avec l'octroi d'une adresse mail professionnelle.
- NetYparéo permet l'accès au planning de cours, à l'émargement des séances de cours et au cahier de textes des formateurs.
- Des formateurs sont issus du monde professionnel.

Rémunération pendant la formation :

L'alternant sera rémunéré, au minimum, suivant la grille légale applicable suivant la nature de son contrat (*pourcentage sur la base de 35 heures hebdomadaires*) :

Salaires en apprentissage (1 janvier 2024)	Apprenti de - de 18 ans		Apprenti de 18 à 20 ans		Apprenti de 21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1ère année	27% du SMIC*	477,07€	43% du SMIC*	759,78€	53% du SMIC*	936,47€
2ème année	29% du SMIC*	689,10€	51% du SMIC*	901,13€	61% du SMIC*	1077,82€
3ème année	55% du SMIC*	971,71€	67% du SMIC*	1183,84€	78% du SMIC*	1378,20€
Apprenti de 26 ans et plus						
Salaire brut				Montant brut		
100% du SMIC*				1766,92€		

**En pourcentage du SMIC ou du Salaire Minimum Conventionnel (SMC) si existant*

Accessibilité handicap :

L'UFA Notre Dame d'Annay est un établissement inclusif, qui a mis en place un accompagnement spécifique dans ce domaine. Venez à notre rencontre pour parler de vos besoins spécifiques (financiers, handicaps...).

Le Chef d'Établissement, personne ressource handicap, sera à votre écoute.

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite – Réglementation ERP.

Service Handicap du CFA Jean Bosco : handicap@jeanbosco.fr

Service mobilité du CFA Jean Bosco : mobilite@cfajeanbosco.fr

Taux de la dernière session de formation :

Indicateurs non disponibles, première session en 2024.

Notre Valeur Ajoutée :

L'UFA Notre Dame d'Annay est un établissement privé catholique. Doté de nombreuses valeurs telles que la simplicité, le partage, l'audace, la confiance, la proximité, la sérénité, la liberté et l'adaptabilité, nous développons ensemble nos richesses dans le but de s'épanouir tout en apprenant. L'écoute et l'entraide sont mis en avant pour mener à bien nos projets. La convivialité fait de nous une communauté soudée à l'écoute de chacun.

Tous les moyens sont mis en place pour assurer votre réussite professionnelle !

L'apprentissage permet de former des jeunes au fonctionnement de votre structure pour avoir de futurs collaborateurs efficaces, c'est une réelle opportunité.

QUI CONTACTER ?

UFA Notre Dame D'Annay

15 place du Concert – 59000 Lille

Lucas GAMMELIN – Chargé de développement commercial

Tél : 03.20.55.17.75 – Mail : lgammel@notredamedannay.fr

Valérie SANTRAINE - Responsable UFA

Tél : 03 20 55 34 35 - Mail : ufa@notredamedannay.fr